





Demande de certificat d'urbanisme n°1

CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE	
Demandeur	
Objet de la demande	
Référence dossier	



Personne physique

Cadre 1 - Demandeur

Nom :Prénom :
<u>Adresse</u>
Rue :
Code postal : Commune :
Téléphone :Fax :
Courriel:
Personne morale
Dénomination ou raison sociale :
Forme juridique :
<u>Adresse</u>
Rue : Pays :
Code postal : Commune :
Téléphone :Fax :
Courriel:
Personne de contact
Nom :Prénom :
Qualité:
Téléphone :Fax :
Courriel:



Cadre 2 - Coordonnées du bien immobilier dont la situation urbanistique est demandée

Rue :		n°			
Comm	une :				
Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande					
Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des					
parcelles	service produce on	iq parcenes, jonia	re une vue en plan	eprenditer ensem	210 003
parcenes					
	Camara	Division	Coation	NIO at average	Duamuiátaina
	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Danaella 1					
Parcelle 1					
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 2 Parcelle 3					

Cadre 3 - Signatures

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.
Signature du demandeur ou du mandataire

Protection des données

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code du développement territorial (CoDT), les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la commune qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux autorités, instances, commissions et services prévus dans le CoDT, et particulièrement son livre IV. La commune peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si la commune estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale, pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide. Pour les permis ou certificats d'urbanisme périmés, les données électroniques seront conservées sous une forme minimisée permettant à la commune de savoir qu'un permis ou certificat d'urbanisme vous a été attribué et qu'il est périmé.

Vous pouvez gratuitement rectifier vos données ou en limiter le traitement auprès de la commune.

Vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant le responsable du traitement, le Délégué à la protection des données (ou Data Protection Officer- DPO) via courriel à l'adresse suivante : rgpd@gesves.be ou à l'adresse postale suivante : Service RGPD — Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 Gesves

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction de la commune, vous pouvez introduire une réclamation sur le site internet de l'Autorité de protection des données (APD): https://www.autoriteprotectiondonnees.be/ ou contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président,

Willy BORSUS

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,

Carlo DI ANTONIO